

Parce que la santé publique et le confort des Vauclusiens sont des priorités,
**LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE S'ENGAGE
DANS LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION
DES MALADIES VECTORIELLES**

transmises par le moustique tigre (*Aedes albopictus*) :
chikungunya, dengue et zika.

Lorsqu'un cas suspect est signalé par un médecin, le Département organise si nécessaire un traitement de « lutte anti vectorielle » pour démoustiquer les lieux où la personne malade a séjourné, avec l'aide de son opérateur technique l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID).



Plus d'infos

www.vaucluse.gouv.fr
www.vaucluse.fr

Contacts

www.paca.ars.sante.fr
www.moustiquetigre.org

La mairie de
votre commune.

Liens utiles

Ministère de la Santé
social-sante.gouv.fr

Santé publique France
Santepubliquefrance.fr



www.vaucluse.fr

 @departementvaucluse



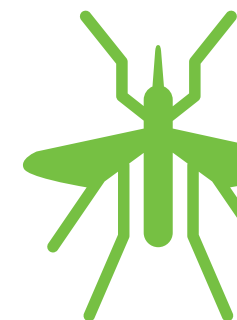
www.vaucluse.fr

 @departementvaucluse

Photo de couverture : © saidin b jusoh - Fotolia.com • Département de Vaucluse • Direction de la communication • juin 2017



Se protéger du moustique tigre



Ce qu'il faut savoir sur le moustique tigre ?

Le moustique tigre ou *Aedes albopictus* doit son surnom à ses pattes nettement rayées de blanc et noir. De petite taille, il se déplace peu et reste la plupart du temps dans un rayon de 150 m. Il naît et vit près de nos habitations, du printemps à l'automne, en zone urbaine principalement.

Le moustique tigre a la particularité de piquer **pendant la journée avec un pic à la levée du jour et au crépuscule.**

Comment se développe le moustique tigre ?

Chaque femelle de moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves qui se transforment en moustiques au bout de sept jours. Ces larves se développent dans des petits volumes d'eaux stagnantes que l'on trouve sur nos balcons ou dans nos jardins.



Depuis fin 2015, le département de Vaucluse est considéré comme entièrement colonisé par le moustique tigre : 96% de la population du Vaucluse habite dans une commune colonisée.

Pourquoi est-ce un danger ?

Le moustique tigre peut être le vecteur des virus responsables des maladies de la dengue, du chikungunya ou du zika.

Le risque d'introduction de ces virus en France métropolitaine est lié essentiellement à l'arrivée sur le territoire de personnes infectées. Le moustique tigre pourra s'infecter en les piquant et transmettre le virus à une autre personne saine par sa pique. Le virus zika peut également être transmis à l'occasion d'un rapport sexuel.



Je suis particulièrement vigilante en revenant d'une zone tropicale : « J'ai eu la dengue lors d'un voyage dans le Pacifique, les symptômes sont ceux d'une grippe multipliés par 100, j'ai passé une semaine au lit sans manger avec des courbatures et de la fièvre. »

Quand faut-il consulter ?

Devant une fièvre supérieure à 38,5 °C qui apparaît brutalement avec au moins un signe parmi les suivants : céphalées, douleurs articulaires, douleurs musculaires, douleurs en bas du dos, douleurs au niveau de globes oculaires, pensez à un cas suspect de dengue ou de chikungunya.

Devant une éruption cutanée généralisée avec ou sans fièvre avec au moins deux signes parmi les suivants : conjonctivite, douleurs articulaires, douleurs musculaires, pensez à un cas suspect de zika.

Le Moustique tigre qui vous pique est né chez vous !

Quelques gestes simples pour éviter sa prolifération :

- Supprimer tous les points d'eaux stagnantes : petits récipients, pneus usagés, encombrants...
- Vider tous les deux à trois jours l'eau des soucoupes des plantes ou les remplir de sable.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et nettoyer les gouttières.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau stagnante.
- Entretenir le jardin et ramasser les déchets verts qui peuvent retenir l'eau.

Comment se protéger ?

- Porter des vêtements clairs, longs et amples.
- Appliquer sur la peau des produits anti-moustiques de types répulsifs (spray, crèmes) qui doivent être choisis suivant la tranche d'âge et la population concernée. Il est impératif de demander l'avis de son pharmacien ou de son médecin, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.
- Protéger les nouveaux-nés avec des moustiquaires pour berceaux.
- Utiliser des diffuseurs électriques à l'intérieur de l'habitation.
- Utiliser des serpentins fumigènes uniquement à l'extérieur de l'habitation.
- Dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus (en cas d'invasion importante).



Pensez à la ventilation et à la climatisation : ce sont deux moyens physiques complémentaires pour empêcher le moustique de se poser.